



## MISSION DEPARTEMENTALE EGALITE FILLE / GARÇON

### CONCOURS D’AFFICHES 2019 / 2020

#### PROPOSITION ET ENGAGEMENT DE LA MISSION DEPARTEMENTALE :

Le concours d’affiches est organisé par le groupe départemental « Egalité fille / garçon » en étroite collaboration avec la référente académique second degré et avec le soutien du Conseil Départemental du Nord, de la M.A.E. et de l’O.C.C.E.

Il vise à promouvoir l’égalité et le respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Le concours s’inscrit dans le cadre de l’accompagnement des équipes et des circonscriptions par la mission départementale avec pour enjeux principaux :

-  Une éducation à l’égalité entre les sexes
-  La pédagogie égalitaire
-  La prévention des violences sexistes
-  Le respect mutuel entre les sexes
-  La promotion de la mixité dans les choix d’orientation

Quatre thématiques sont proposées pour cette année scolaire 2019 / 2020 :

1. Conscientisation des stéréotypes de genre
2. Respect de soi et des autres
3. Egalité et choix d’orientation
4. Prévention des violences genrées

*Les référents « Egalité » de circonscription et de chaque établissement du second degré pourront accompagner les classes candidates avec l’appui des ressources départementales et académiques.*

#### PUBLIC CIBLE :

Le concours s’adresse aux classes de cycle 3 du département :

- Elèves des classes de CM1 & CM2 des écoles élémentaires et primaires
- Elèves des classes de 6<sup>ème</sup> des collèges

## REGLEMENT ET MODALITES DU CONCOURS :

- Chaque classe candidate peut présenter une à quatre affiches et concourir pour chaque thématique proposée.

(1 production par thématique : conscientisation des stéréotypes de genre, respect de soi et des autres, égalité et choix d'orientation, prévention des violences genrées).

### 1. Critères à respecter impérativement :

#### ➤ Pour la production et la mise à disposition du jury :

- Le format : Les productions des élèves doivent respecter un format A3 (420 X 297 mm)
- Le respect du droit à l'image (si utilisation de photos d'élèves)
- L'affiche proposée comportera un message écrit (un slogan) en lien avec la thématique choisie
- Chaque production sera accompagnée de sa fiche de présentation et de la fiche de cession des droits à l'image (documents joints)

#### ➤ Pour l'envoi au jury :

Le jury délibèrera à partir d'un document numérique (Photo de la production) et s'autorisera, si besoin, à examiner la production originale pour confirmer ses choix.

A ce titre, la ou les productions sera(ont) envoyée(s) sous forme d'un (ou plusieurs) fichier(s) image.

#### ➤ Les documents numériques seront identifiés :

- Pour les écoles : Circonscription / Nom de l'école / Classe

- Pour les collèges : Nom du collège / Classe / Commune

#### ➤ Le dossier de candidature comportera :

- Le fichier image (photo de l'affiche )
- la fiche de présentation
- la fiche de cession des droits à l'image

Ces documents seront à renvoyer à l'adresse suivante :

[bruno.meunier@ac-lille.fr](mailto:bruno.meunier@ac-lille.fr)

#### Conseils et points de vigilance pour la prise de vue :

- *Il n'est pas nécessaire de disposer d'un matériel coûteux : la plupart des téléphones actuels permettent de prendre une photo de qualité suffisante.*
- *Veillez à ce que l'affiche soit suffisamment éclairée au moment de la prise de vue et à ce que la source de lumière ne soit pas face à vous.*
- *L'affiche doit occuper la totalité du cadre. (Utiliser un format 4:3 si le réglage de l'appareil photo / téléphone le permet)*
- *Le plan de votre appareil photo / téléphone doit être le plus possible parallèle au plan de l'affiche pour éviter les déformations.*
- *Si l'appareil propose de réduire la taille de l'image choisissez le réglage « Taille originale » (pas de réduction)*

*(Les productions retenues et/ou primées sont susceptibles d'être diffusées sur des supports numériques à l'échelle départementale)*

## 2. Inscriptions :

Les classes candidates s'inscrivent auprès des référents « Egalité » de circonscription ou d'établissement à l'aide de la fiche d'inscription (Document joint) :

**AVANT LE 7 février 2020**

Les référents « Egalité » transmettront les fiches d'inscription à l'adresse électronique suivante :

[vincent.cotton@ac-lille.fr](mailto:vincent.cotton@ac-lille.fr)

**Pour le 12 février 2020**

## 3. Jury :

- Il est départemental et composé notamment de membres de la mission, de représentants académiques et des partenaires associés (Conseil Départemental, M.A.E, O.C.C.E)

- les productions réalisées seront envoyées (accompagnées de la fiche de présentation et de la fiche cession des droits à l'image si nécessaire) pour le :

**Vendredi 20 mars 2020** dernier délai

à l'adresse électronique suivante :

[bruno.meunier@ac-lille.fr](mailto:bruno.meunier@ac-lille.fr)

- Les productions originales sont à déposer également pour le **vendredi 20 mars 2020** en circonscription (dernier délai) et pour mise à disposition du jury jusqu'au **vendredi 10 avril 2020**.

- Le jury se réunira fin mars / début avril.

## 4. Prix :

Seront décernés :

- 4 prix départementaux catégorie « Ecole » (Soit 1 prix par thématique en fonction du nombre d'inscrits).

- 4 prix départementaux catégorie « collège » (Soit 1 prix par thématique en fonction du nombre d'inscrits).

Les classes primées recevront :

- 1 « Tote bag », à l'effigie de l'affiche retenue par le jury, pour chaque élève de chaque classe primée.
- 1 affiche pour chaque école ou établissement primé.
- 1 kit des affiches primées pour chaque circonscription et chaque établissement primés.

Le jury départemental remettra les prix lors d'une cérémonie dédiée.

## CALENDRIER :

### Novembre 2019 :

-  **Mardi 26 novembre :** Lancement du concours lors de la journée départementale de formation des référents « Egalité fille / garçon »

### Fin novembre / Début décembre 2019 :

-  Courrier aux I.E.N et chefs d'établissements

### Janvier 2020:

-  Inscription au concours **avant le 7 février 2020**

### Mars 2020:

-  Envoi au jury des productions sous format numérique (Photo de l'affiche sous format numérique) **pour le vendredi 20 mars 2020 dernier délai**
-  Productions originales à déposer en circonscription **pour le vendredi 20 mars 2020** dernier délai
-  Délibération du jury fin mars ou début avril

### Avril 2020 :

-  Publication des résultats

### Mai / Juin 2020 :

-  Remise des prix aux classes primées

**Documents joints : Fiche d'inscription, fiche de présentation de l'affiche, fiche de cession de droit à l'image**